

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 22 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	24
Nombre de conseillers absents :	3
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	3
Nombre de votants :	27
Date de la convocation :	16 juin 2026
Date d'affichage :	16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ GILDAS, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, KERTUDO Maryline, PICART Olivier, TOUDIC Marie Evelynne, ESNEU Pacal, LE POUL Christian, L'HOSTIS Florence, CALLENNEC HUET Edith, BRIER Sandrine, TROGOFF Olivier, MARTIN Sébastien, GUEVELOU Laurent, CHARLIER Claire, LEBOURG Alexis, CRENN Méghane, GEFFROY Séverine, NICOL Marie-Noëlle, HADJADJE Valérie, CLECH Vincent, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, LE GALL Maël

Absents : BONIZEC Christel, LE BALCH Elise, COUTELLEC Benoit.

Procurations : BONIZEC Christel à BRIAND Sandrine, LE BALCH Elise à CHARLIER Claire, COUTELLEC Benoit à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : KERTUDO Maryline

N°2026/91

Finances locales

Budget principal « Ville de Bégard »

Attribution des subventions & participations diverses 2026

À Bégard, les acteurs associatifs locaux prennent pleinement part à la vie sociale, culturelle, artistique, sportive et économique du territoire et contribuent en outre à son attractivité. Aussi, le conseil municipal de Bégard, conscient de cet atout, ambitionne chaque année de soutenir et de favoriser le développement des associations existantes et de susciter l'émergence de nouvelles initiatives.

Par ailleurs, la commune apporte son soutien à diverses associations et organismes extérieurs au travers de subventions et d'éventuels partenariats.

Vu l'avis de la commission « Sport et Vie Associative » en date du 26 mai 2026 ;

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 8 juin 2026 ;

Sous la Présidence de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>27</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>27</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **VOTE** les subventions et participations pour l'année 2026, conformément aux documents annexés ;
- **DIT** que la subvention exceptionnelle, étant une aide financière à la réalisation d'une opération qui est projetée dans l'année et dont l'objet du financement est clairement identifiable, sera versée sur présentation du justificatif de réalisation ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits à l'article 65748 du budget général.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Maryline KERTUDO

